

Fourniture des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des cuisines de restauration scolaire et aux actions de protocole de la Commune

1. Identification l'Acheteur Public / Pouvoir Adjudicateur

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / E-mail : commande-publique@villeneuveloubet.fr

Adresse Internet du Pouvoir Adjudicateur : www.villeneuveloubet.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

2. Procédure de passation

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique à l'acceptation du lot n°10 qui se verra attribué sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles R.2123-1 et R. 2122-8 du code de la commande publique. Ce lot présente une valeur estimée inférieure à 40.000 € HT et n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.)

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres Pouvoir Adjudicateur.

3. Objet du marché et caractéristiques principales

Le marché a pour objet la fourniture des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de trois cuisines de restauration scolaire et aux actions de protocole de la Commune de Villeneuve Loubet.

Le nombre de repas servis dans le cadre de la restauration collective est d'environ 241 500 par an.

Code CPV : 15000000 Produits alimentaires et boissons

En respect de l'article L. 2113-10 du Code de la Commande Publique, le marché se décompose en neuf (09) lots tels que décrits ci-après.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour les lots 1 à 9 uniquement.

Conformément aux articles L. 2125-1, R.2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, le marché sera conclu selon la technique d'achat de l'accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et ce dans les proportions suivantes :

- Lot n°1 : Fruits et légumes
Montant maximum annuel : 8.000 € HT
Code CPV : 03200000 - Céréales, pommes de terre, légumes, fruits et noix
- Lot n°2 : Fruits et légumes BIO
Montant maximum annuel : 61.000 € HT
Code CPV : 03200000 - Céréales, pommes de terre, légumes, fruits et noix
- Lot n°3 : Viande et charcuterie fraîches
Montant maximum annuel : 61.000 € HT
Code CPV : 15100000 - Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
- Lot n°4 : Produits surgelés
Montant maximum annuel : 71.000 € HT
Code CPV : 15896000 - Produits surgelés
- Lot n°5 : Produits surgelés BIO
Montant maximum annuel : 31.000 € HT
Code CPV : 15896000 - Produits surgelés
- Lot n°6 : Produits laitiers
Montant maximum annuel : 125.000 € HT
Code CPV : 15500000 - Produits laitiers
- Lot n°7 : Epicerie BIO
Montant maximum annuel : 20.000 € HT
Code CPV : 15894700 - Épicerie fine
- Lot n°8 : Epicerie
Montant maximum annuel : 50.000 € HT
Code CPV : 15894700 - Épicerie fine
- Lot n°09 : Volailles fraîches
Montant maximum annuel : 15.000 € HT
Code CPV : 15112100 - Volaille fraîche.

- Lot n°10 : Légumes – circuit court durable
Montant maximum annuel : 5.000 € HT
Code CPV : 03221000 – légumes

En application de l'article L 2112-5 du Code de la Commande Publique, à compter de leur notification, chacun des lots, détaillés ci-avant, deviendra un marché distinct.

Dans ce cadre, chaque marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un (01) an ferme. Une reconduction expresse sera possible trois (03) fois pour une période équivalente à un (01) an.

Conformément à l'article R. 2151-8 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes sont acceptées pour chacun des lots composant le marché.

4. Conditions de participation

Le marché sera attribué, lot par lot, soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoints ou solidaires.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter, pour chaque lot composant le marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En respect de l'article R. 2161-4 du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public fait le choix d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer un des lots composant le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opèrera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée pour chaque lot sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation

5. Examen des offres

Les offres seront jugées, lot par lot, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique – Qualité des denrées alimentaires (70%) – le jugement de ce critère s'opèrera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
2. Offre financière proposée (30%)

6. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : Le lundi 21 juillet 2025 à 11 heures 00.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants du Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opèrera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées au(x) Titulaire(s) de chaque lot et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir par mandat administratif, après service fait, à compter de la réception de la demande de paiement transmise par le Titulaire à l'Acheteur Public, dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de ce dispositif sont précisées par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

8. Date limite de remise des offres

Le lundi 21 juillet 2025 à 11 heures 00.

9 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04-92-04-13-13, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, télécopieur : 04-93-55-78-31.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04-92-04-13-13, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, télécopieur : 04-93-55-78-31.

10. Renseignements complémentaires

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 04 mois à compter de la date limite de réception des offres.

11. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le jeudi 05 juin 2025